

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 10**

**Absent : 0**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
mars 2024**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 27 mars 2024

**Présents :** Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

**Absent excusé :**

**Secrétaire :** Lucien MAIRE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 28/02/2024.

### 1. **Délibérations :**

**a. Le conseil délibère pour approuver le compte de gestion 2023 tel que dressé par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax. Il est en tout point conforme au compte administratif 2023.**

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**b. Le conseil délibère pour approuver le compte administratif 2023.**

**Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 344 252,34 €.

- dont + 123 110,20 € sur l'exercice 2023 (Recettes : 636 421,86 € - 513 311,66 € de dépenses).
- dont + 221 142,14 € de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 101 256,28 €.

- dont - 47 176,67 € sur l'exercice 2023 (Recettes : 254 245,19 € - 301 421,86 € de dépenses).
- dont + 148 432,95 € de résultat antérieur reporté.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**c. Le conseil délibère sur l'affectation des résultats 2023.**

Le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget 2023 et s'élevant à la somme de 344 252,34 €.

Les crédits inscrits au BP 2024 en section d'investissement nécessitent l'affectation d'une partie des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 344 252,34 € est affecté

- au compte 002 pour la somme de 185 867 €.
- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 158 385,34€

Ce qui porte le montant du R002 « excédent de fonctionnement reporté » à 185 867 €.

Le déficit d'investissement 2023 de - 47 176,67 € est reporté

- Au compte 001 pour la somme de - 47 176,67 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 101 256,28 €.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**d. Le conseil délibère sur les taux des taxes locales.**

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,57 %  
(pour mémoire, il s'agit du taux communal de 2020 (6,60 %) + le taux départemental de 2020 (13,97 %))
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21,10 %
- Taxe d'habitation (TH) : 9,40 %

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**e. Le conseil délibère sur le vote du budget primitif 2024.**

Le conseil décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement : 563 500 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 444 422,93 € en dépenses et en recettes

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
mars 2024**

**f. Le conseil délibère sur l'attribution d'une subvention aux lycées professionnels et centres de formation professionnelle.**

Le conseil décide de verser la somme de 100 € au lycée professionnel Rural de l'Ain à Nantua pour un apprenti résident sur la commune.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**g. Le conseil délibère pour la vente de la remorque communale**

Une seule proposition a été reçue par courrier au prix de 800 €. Monsieur MATHIEU Lilian a envoyé un courrier de confirmation en date du 12 mars pour confirmer l'achat de la remorque « en l'état » au prix de 800 €.

Le conseil décide de vendre la remorque à monsieur MATHIEU Lilian au prix de 800 € et donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**h. Le conseil délibère pour la nomination d'un conseiller communautaire suppléant**

Les communes de moins de 2000 habitants doivent nommer un conseiller communautaire titulaire et un conseiller communautaire suppléant.

Lors du conseil municipal du 8 juin 2020, monsieur Lucien MAIRE a été nommé conseiller communautaire titulaire et Monsieur Nicolas DECOSTER conseiller communautaire suppléant. Monsieur DECOSTER Nicolas ayant démissionné de son mandat d'élu, décision acceptée par la Préfecture en date du 22 décembre 2021, un nouveau conseiller communautaire suppléant doit être nommé.

Le conseil décide de désigner Maryline MATHIEU-ZAKI conseiller communautaire suppléant.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**2. Demande d'urbanisme**

- DP00103524H0005 déposée par monsieur ROLANDEZ Michel

- DP00103524H0006 déposée par la commune de Belleydoux

- DP00103524H0007 déposée par la GAEC de la gouille

**3. Courriers reçus**

**a) Préfecture de l'Ain : transfert des missions de police de la publicité – modifications issues de la loi de finances 20224**

Transfert du pouvoir de police de la publicité de l'Etat au bénéfice de l'EPCI auquel appartient la commune pour les communes de moins de 3500 habitants.

**b) Haut Bugey Agglomération : pouvoir de police de la publicité**

Monsieur le Président de Haut Bugey Agglomération souhaite s'opposer au transfert de la compétence de police de la publicité et demande aux Maires membres de l'EPCI de garder cette prérogative.

Après discussion, une délibération sera rédigée et mise au vote lors du prochain conseil municipal.

**4. Divers**

**a) Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

La commission s'est réunie le 12/03/2024.

**d) Affouage 2024**

Reconduction de l'affouage pour 2024 aux mêmes conditions que pour l'année 2023.

Les inscriptions pour l'affouage sont à faire en mairie avant le 1<sup>er</sup> juin 2024. Les bois seront marqués après sondage des inscriptions.

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 10**

**Absent : 0**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
mars 2024**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

En parallèle, les inscriptions pour l'attribution de bois aux personnes seules et anciens sont ouvertes dans les mêmes délais. Ces inscriptions sont à faire par le biais de la messagerie de la mairie, par courrier ou directement au secrétariat pendant les heures d'ouvertures de celui-ci.

Le tirage au sort des lots pour les affouagistes en forêt sera effectué lors du conseil municipal du mois de septembre. Chaque affouagiste devra ensuite venir chercher son numéro de lot en mairie ; celui-ci sera donné après signature du règlement d'affouage et paiement de la redevance.

#### **5. Info HBA**

Il n'y aura pas de hausse des taux de la fiscalité sur 2024

#### **6. Date du prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au jeudi 2 mai 2024 à 19h45.

Fin de la séance à 21h30

Fait à Belleydoux, le 29/03/2024



Le Maire, Pascal COURTOIS

